



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Protection des données médicales informatisées de santé des Français

Question écrite n° 18600

Texte de la question

M. Thierry Frappé interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la sécurité de l'hébergement des données médicales informatisées de santé des Français. En effet, depuis maintenant plusieurs années, les hôpitaux ou encore les plateformes en ligne, telles que Doctolib, sont victimes de cyberattaques. Alors que le Gouvernement souhaite développer la téléconsultation sur le territoire national, il lui demande quels moyens sont ou seront mis en œuvre pour protéger les données des patients face à ces vagues de cyberattaques.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18600

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4681

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)